

Agreste Bourgogne-Franche-Comté



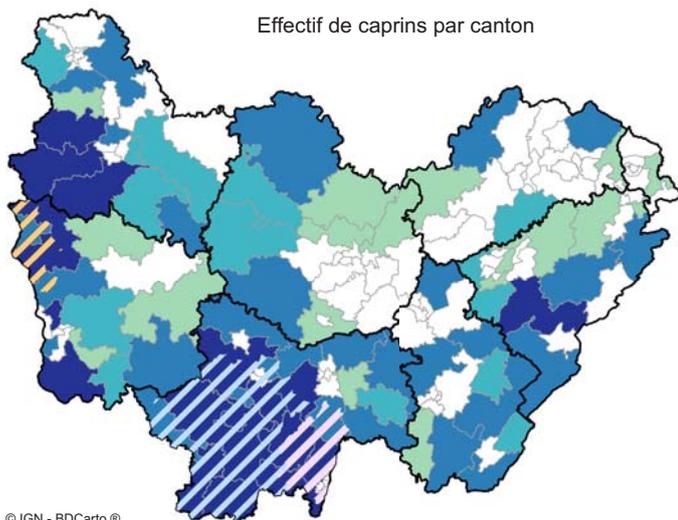
Décembre 2016



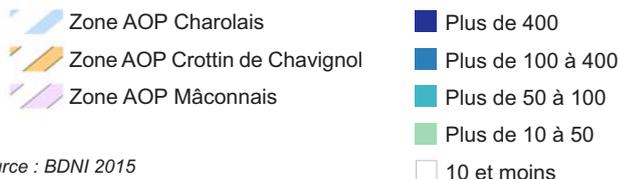
LA FILIÈRE CAPRINE

La production

Effectif de caprins par canton



© IGN - BDCCarto



Source : BDNI 2015

En 2015, la Bourgogne-Franche-Comté compte près de 28 000 chèvres. La région se classe ainsi au 6^{ème} rang des régions françaises pour son effectif caprin. L'élevage régional se fait principalement au pâturage.

Le cheptel caprin se situe dans l'ouest de la région : en particulier dans la Saône-et-Loire qui élève 55 % des caprins, la Nièvre 18 % et l'Yonne 12 %. Cette concentration du cheptel s'explique par la production de fromages sous Appellation d'origine protégée « le Mâconnais » et « le Charollais » pour le département de la Saône-et-Loire ainsi que « le Crottin de Chavignol » pour la Nièvre.

En 2010, un élevage caprin régional possède en moyenne 30 chèvres contre 68 en France métropolitaine. Toutefois, comme dans le reste de la France, cette moyenne a plus que doublé en 10 ans. Désormais, la production caprine est de plus en plus concentrée dans des élevages spécialisés avec plus de 80 % de l'effectif régional de caprins détenu par des élevages de plus de 50 têtes.

De 2000 à 2010, l'effectif de chèvres a baissé de 2 300 animaux dans la région passant de 33 300 à 31 000. Cette tendance se poursuit entre 2010 et 2015 pour atteindre 27 900 chèvres. C'est dans la Nièvre que cette baisse est la plus marquée puisque le département a perdu 1 000 chèvres de 2010 à 2015. En Saône-et-Loire, la diminution est de 800 animaux et dans l'Yonne, elle est de 600.

La Saône-et-Loire et la Nièvre aux premières places pour la production caprine

	Ensemble espèce caprine	dont chèvres	dont autres caprins (y compris boucs)
Nièvre	7 070	4 900	670
Saône-et-Loire	22 040	15 600	1 940
Yonne	4 960	3 300	560
Autres départements	5 525	4 074	397
Bourgogne-Franche-Comté	39 595	27 874	3 567

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle 2015

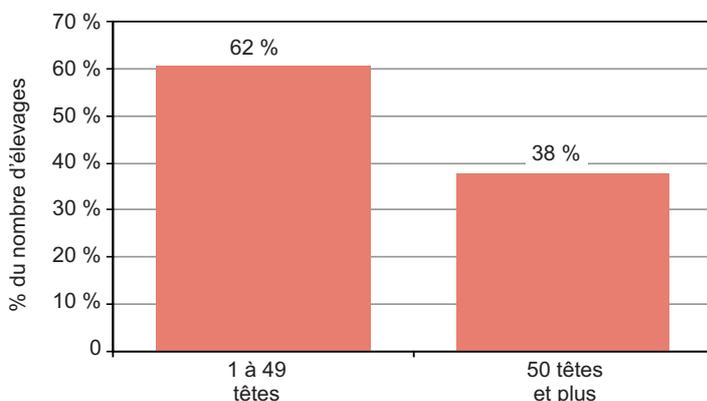
Un quart des exploitations avec chèvres sont spécialisées en Bourgogne-Franche-Comté

	2000	2010	2013
Exploitations avec chèvres*	617	449	547
dont moyennes et grandes	491	363	461
dont spécialisées (OTEX 4830)	97	126	112

* au moins 10 chèvres

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010, Enquête structure des exploitations agricoles 2013

Répartition des exploitations par taille du troupeau de chèvres



Source : BDNI 2015

L'organisation économique est basée sur la transformation du lait à la ferme. Le département de la Saône-et-Loire est ainsi le premier département français pour le volume de lait transformé. Les fromages sont valorisés sur les marchés locaux ou dans la restauration. La vente à la ferme constitue le mode de commercialisation principal. La filière bénéficie d'animation collective et de conseils de la part d'un technicien fromager accompagnant les élevages dans l'amélioration de leurs produits fermiers.

Dans cette organisation, une entreprise se détache avec la fromagerie Chevenet qui est une PME familiale spécialisée dans la transformation du lait de chèvre basée à Hurigny en Saône-et-Loire. Il s'agit d'un acteur majeur de la filière caprine du département avec la transformation annuelle d'un million de litres de lait dont 80 % est produit par la ferme familiale. Il produit ainsi la majeure partie des fromages AOP « Maconnais » et « Charollais ». En avril 2014, l'entreprise familiale reprend la fromagerie Grandjean spécialisée dans l'affinage de fromages fermiers et la vente au négoce.

Le bassin de production laitier de la Nièvre est tourné vers la production de fromage AOP « Crottin de Chavignol », dont la production est industrialisée dans des unités basées dans le département du Cher.

Les signes et démarches de qualité

Le département de Saône-et-Loire dispose de deux fromages d'Appellation d'origine protégée : le « Mâconnais » (règlement UE du 04/08/2010) avec une production annuelle de 75 tonnes en 2015 pour 8 opérateurs et le « Charollais » (règlement UE du 12/06/2014) dont la production annuelle est de 63 tonnes en 2015 avec 19 opérateurs. Au niveau départemental, l'AOP communique avec le collectif de Saône-et-Loire qui regroupe toutes les AOP-AOC du département tout produit confondu. Ces opérations sont accompagnées financièrement par le Conseil départemental de Saône-et-Loire.

Le département de la Nièvre possède également un fromage d'appellation d'origine protégée (AOP) du « Chavignol », mais son aire géographique de production est majoritairement située dans la région Centre Val de Loire.

La commercialisation de fromages sous AOP est en augmentation plus rapide que la production de lait, ce qui peut poser problème si de nouveaux producteurs ne rejoignent pas l'AOP. Ainsi, l'enjeu pour les 5 prochaines années sera de structurer la filière en attirant de nouveaux éleveurs.

Par ailleurs, en 2014, une cinquantaine d'exploitations élevaient environ 2 500 chèvres en respectant les règles de l'agriculture biologique (Source : Agence Bio).